

**Règlement concours**  
**« Gagnez une croisière - La Méditerranée gourmande de Rome à Barcelone »**  
**Salon International Tourisme Voyages**

**1. ADMISSIBILITÉ**

- 1.1 Pour participer au concours, il suffit d'avoir 18 ans et plus et de dûment compléter le formulaire de participation disponible sur le site internet du Salon International Tourisme Voyages : [www.salontourismevoyages.com](http://www.salontourismevoyages.com), du 7 au 28 octobre 2019. Les visiteurs du Salon International Tourisme Voyages pourront également s'inscrire sur les lieux de l'événement, du 25 au 27 octobre 2019 à la Place Bonaventure. Des publicités du concours seront publiées et diffusées sur la chaîne télé de Radio-Canada du 14 au 28 octobre 2019, dans la Presse + du 19 au 22 octobre et laPresse.ca du 7 au 28 octobre 2019.
- 1.2 Le concours « **Gagnez une croisière - La Méditerranée gourmande de Rome à Barcelone** » est tenu par *Expo Média Inc.*, organisateur du Salon International Tourisme Voyages et se déroule au Québec.
- 1.3 Ce concours s'adresse à toute personne âgée de 18 ans et plus. Sont exclus les employés, agents et représentants des organisateurs du concours, de toute compagnie, société, fiducie ou autre entité légale contrôlée par ou liée à ceux-ci, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés.

**2. COMMENT PARTICIPER**

- 2.1 Le formulaire de participation, disponible sur le site web du Salon International Tourisme Voyages, doit être dûment rempli. Les participants au concours devront répondre correctement à une question de connaissances générales et cocher l'endroit où ils ont entendu parler du concours : par l'entremise de La Presse+ et Lapresse.ca, de Radio-Canada ou au Salon International Tourisme Voyages. Les renseignements suivants sont également obligatoires pour valider votre inscription : nom, prénom, âge, adresse de courrier électronique ainsi que numéro de téléphone.
- 2.2 Au Salon International Tourisme Voyages, les visiteurs pourront participer sur les bornes iPads situées à l'entrée de l'événement ainsi qu'à celle située au Kiosque de Voyages Traditours avant le dimanche 27 octobre 2019, 17 h.
- 2.3 Le gagnant sera déterminé par tirage au sort parmi tous les formulaires complétés. Le tirage aura lieu chez Expo Media, promoteur du Salon International Tourisme Voyages, le lundi 28 octobre à midi.
- 2.4 **Limites.** Une seule participation par personne sera acceptée pour la durée du concours. Les participants doivent respecter la limite précédente, à défaut de quoi ils pourront être disqualifiés.  
Le concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus, résidant au Québec, dont les véritables prénoms, noms, adresses électroniques ainsi que numéros de téléphone devront être inscrits sur le formulaire de participation. Les noms d'emprunt, les noms porte-bonheur, les noms de personnes âgées de moins de 18 ans et toute autre substitution de noms ne pourront bénéficier du ou des prix offerts dans le cadre de ce concours.

Une seule participation par adresse courriel pour la durée du concours sera acceptée.

Le gagnant pourra voyager avec une personne de son choix.

Aucune modification ne pourra être effectuée après la réservation.

Le gagnant et son accompagnateur devront être disponibles du 27 mai au 9 juin 2020 pour participer au voyage.

Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent (non monnayable).

Dans l'éventualité où le voyage ou une portion du voyage ne serait pas utilisé, aucune compensation ne sera octroyée.

Les demandes de modifications de destination ou d'hôtel ne seront pas considérées. Les conditions ne sont pas négociables. Ce prix n'est pas monnayable ni transférable.

Les organisateurs du concours, les collaborateurs et Voyages Traditours se dégagent de toute responsabilité en cas de non-embarquement pour cause de force majeure. Dans ces circonstances la personne gagnante sera tenue d'assumer les frais liés aux hôtels, restaurants, taxis, téléphones et journées de travail perdues ; ces frais ne pourront faire l'objet d'une réclamation. Ils ne pourront être tenus responsables et aucune compensation ne sera octroyée, dans l'éventualité où une personne se voyait refuser l'accès au pays.

### **3. PRIX À GAGNER :**

#### **3.1 Description du prix offert :**

**Gagnez une Croisière 20e anniversaire Voyages Traditours- La Méditerranée gourmande de Rome à Barcelone pour deux personnes. Du 27 mai au 9 juin 2020 inclusivement. Une valeur de 14 328\$ taxes incluses.**

- 14 jours / 27 mai au 9 juin 2020 / 5999 \$ par personne – cabine intérieure
- Incluant 2 nuitées à Rome et 3 nuitées à Barcelone
- Incluant une valeur de 500 \$ d'excursions à la carte par personne, guidées et accompagnées en français, au choix du gagnant (sujettes à disponibilité)
- Incluant 2 forfaits boissons alcoolisées classique, valeur de 665 \$ par personne
- 2 primes gratuites parmi ces choix : 300 \$ US par cabine à dépenser à bord, pourboires du navire prépayés ou internet illimité. (Sous réserve de modifications par Celebrity Cruises de son programme SAIL Plus). Les passagers d'une même cabine doivent choisir les mêmes primes.
- Date limite de réservation du voyage : 8 novembre 2019

### **4. CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU PRIX À GAGNER :**

#### **4.1 Ce séjour comprend :**

- Les vols de Montréal – Rome et Barcelone – Montréal (en classe économie)
- La croisière, ses repas et ses activités
- Un forfait boissons alcoolisées classique par personne\*
- Tous les transferts
- Toutes les taxes
- 2 nuits en hôtel 4 étoiles à Rome avec déjeuner (chambre standard)
- Cocktail et souper de bienvenue
- 3 nuits en hôtel 4 étoiles à Barcelone avec déjeuner (chambre standard)
- Un tour de ville de Barcelone

- Une journée festive dans un vignoble en région de Barcelone incluant un dîner
- Les services d'un accompagnateur francophone (minimum 60 participants)
- Le fonds d'indemnisation OPC

**Ne comprend pas :**

- Les frais de passeport et de visa éventuels
- Les frais de bagages éventuels des compagnies aériennes
- Les dépenses personnelles
- Les assurances
- Les visites et excursions optionnelles
- Les pourboires aux guides, aux chauffeurs et aux accompagnateurs
- Les pourboires à bord du navire

**\*Forfait boissons classique inclus :**

Inclus boissons jusqu'à 9 \$ et celles du forfait régulier de boissons.

VODKA (Absolut, New Amsterdam, Smirnoff, Tito's), GIN (Beefeater, Bombay Dry, Gordon's), TEQUILA (Cazadores Blanco, Don Julio Blanco, Herradura Blanco), WHISKEY (BOURBON, CANADIAN, IRISH, AND SCOTCH) (Canadian Club, Dewar's White Label, Famous Grouse, Jim Beam, Johnnie Walker Red, Monkey Shoulder, Seagram's 7, Seagram's VO), COCKTAILS (Grande sélection de cocktails classiques), Rhum (Bacardi Oakheart, Captain Morgan's, Kraken Black Spiced, Malibu, Myer's, Wray & Nephew), Liqueurs & cognacs (Campari, Galliano, Goldschlager, Hennessy VS, Kahlua, Kirsch, Licor 43, Novo Fogo Cachacas, Ouzo, Romana Sambuca, Southern Comfort, Tia Maria), Bières (Alaska Brewing (Alaska Sailngs), Amstel Light, Boddington's, Coors Light, Corona, Franziskaner, Kirin, Miller Lite, Moretti, Newcastle Brown Ale, Pabst Blue Ribbon, Red Stripe, Sam Adams, Strongbow hard ciders), vins (grande sélection de vins), boissons non alcoolisées (thés, sodas, jus, cafés, bouteilles d'eau non premium).

**Information additionnelle**

Les prix des forfaits peuvent refléter une taxe additionnelle pour certains ports ou itinéraires. Les forfaits sont vendus par croisière et non sur une base de jour par jour. Aucun remboursement ne sera émis pour les crédits non utilisés. Les forfaits ne peuvent pas être partagés, et n'incluent pas les boissons vendues dans les boutiques souvenirs, mini-bar, ou le service aux chambres. Les forfaits achetés pourraient être modifiés jusqu'à 4 jours avant le départ soit par annulation ou réorganisation du forfait. Les annulations ou remboursements ne seront pas émis à bord du navire, mais après la croisière. La disponibilité des boissons varie sur chaque navire. Vous devez avoir au moins 21 ans pour acheter des forfaits de boissons alcoolisées et consommer de l'alcool. Voir les conditions du croisiériste pour la politique d'alcool pour les invités. Autres termes et conditions peuvent s'appliquer.

**4.2 Conditions :**

Le gagnant a jusqu'au 8 novembre 2019 pour confirmer sa présence et celle de son accompagnateur au groupe 27 mai au 9 juin 2020, inclusivement. Ils devront voyager au même moment.

Cette offre n'est ni monnayable, ni transférable et ne peut être prolongée. En cas d'annulation, pour toute raison invoquée, le voyage ne pourra pas être reporté.

La revente de ce prix est interdite.

Advenant que la personne gagnante du voyage soit incapable de se prévaloir du prix tel qu'octroyé, aucune compensation ou substitution ne sera accordée.

Il est de la responsabilité du gagnant de vérifier les restrictions relatives aux bagages auprès de Voyages Traditours, d'obtenir tout document exigé par les autorités gouvernementales compétentes des pays visités de même que les assurances voyages suggérées en ce qui a trait à ce prix. Les passeports doivent être valides pour une période excédant six (6) mois la date de retour prévue au Canada. Des citoyens canadiens nés dans certains pays peuvent avoir besoin d'un visa en plus de leur passeport valide. Une carte de résident permanent est exigée des résidents permanents et des immigrants reçus qui ne sont pas des citoyens canadiens. Les personnes ne présentant pas les documents requis peuvent se voir refuser l'embarquement par la compagnie aérienne ou les agents d'immigration. Les organisateurs du concours et toutes les parties impliquées au concours déclinent toute responsabilité à cet égard.

Tout frais et toute dépense autres que ceux mentionnés comme étant inclus seront à la charge de la personne gagnante et son invité, notamment, mais sans s'y limiter, assurances, vaccins, excursions facultatives et les achats personnels, tout service ou activité sportive avec supplément, breuvages et boissons alcoolisées, pourboires, le transport aller-retour du domicile, les frais d'accès à Internet, les appels téléphoniques locaux ou interurbains, les frais de service à la chambre, de minibar, les dépôts de sécurité, si requis, les dépenses de nature personnelle et les frais d'obtention des documents de voyage, le cas échéant.

La personne gagnante et/ou ses invités devront fournir une carte de crédit valide d'une compagnie émettrice reconnue lors de l'inscription à l'hôtel afin de couvrir les frais supplémentaires

## **5. CONDITIONS GÉNÉRALES**

- 5.1 *Expo Média Inc., La Presse+, Voyages Traditours et leurs partenaires* ne seront pas tenus responsables à l'égard de tout événement pouvant empêcher ou retarder la prise de possession du prix.
- 5.2 Les commanditaires du concours ne sont pas responsables de la perte, de délais, d'erreur d'adressage, de retard des inscriptions ou d'inscriptions non reçues à la suite d'erreurs ou de manques techniques d'ordinateurs ou de logiciels ou d'autres raisons du même genre.
- 5.3 Les personnes gagnantes doivent consentir, si requis, à ce que leur nom et leur photo soient utilisés à des fins promotionnelles ou publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
- 5.4 Expo Média Inc., La Presse+ et le fournisseur du prix ou leurs représentants ne pourront, en aucun cas, être tenus responsables de la perte, par quelque moyen que ce soit, d'un formulaire de participation.
- 5.5 Le gagnant et la personne qui l'accompagne devront signer une formule standard de déclaration et d'exonération de responsabilités préalablement à l'obtention du prix, dégageant ainsi les organisateurs du concours et les commanditaires de toute responsabilité quant à tout dommage qui pourrait découler de l'utilisation du prix.
- 5.6 Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans leurs établissements, des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

- 5.7 Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 5.8 Ce concours est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales, municipales et locales applicables. En participant au concours, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et accepté ce règlement.
- 5.9 Le règlement du concours est disponible sur le site [www.salontourismevoyages.com](http://www.salontourismevoyages.com). Les organisateurs et collaborateurs au concours n'assument aucune responsabilité quant aux inconvénients découlant de l'inaccessibilité du site, aux problèmes ou aux défauts techniques des réseaux ou des lignes téléphoniques, des serveurs, du matériel et du logiciel informatiques, des fureteurs et des bogues.
- 5.10 Les probabilités de gagner dépendent du nombre d'inscriptions valides reçues.
- 5.11 Ces conditions peuvent changer sans préavis.

## **6. CONDITIONS DE RÉCLAMATION DU PRIX**

- 6.1 La réservation et les arrangements liés au voyage doivent être effectués auprès de Voyages Traditours au 1575 boul. de l'Avenir, bureau 150, Laval (QC), H7S 2N5, 514-907-7712, par nulle autre que la personne gagnante, uniquement et sans exception. Merci de vous identifier comme le gagnant du prix « **Croisière 20e anniversaire Voyages Traditours - La Méditerranée gourmande de Rome à Barcelone** ».